

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

Selon l'arrêté du 21 novembre 2002 modifié relatif à la réaction au feu
des produits de construction et d'aménagement
Laboratoire pilote agréé du Ministère de l'Intérieur (arrêté du 05/02/59 modifié)

N° RA21-0091

Valable 5 ans à compter du 07 avril 2021

Matériau présenté par : ACSO
11 bis, Boulevard Carnot
81270 LABASTIDE-ROUAIROUX
FRANCE

Marque commerciale : DYNAPAN P

Description sommaire :

Panneau chauffant rayonnant constitué comme suit (de la face non apparente vers la face apparente) :

- Un isolant en laine de roche d'épaisseur 40 mm, non revêtue.
- Un film chauffant à base de graphite inséré entre deux feuilles de polyester d'épaisseur totale 225 µm.
- Un parement en plaque de plâtre cartonnée référencé Placoplatre 4PRO 13.

L'assemblage de l'isolant et du film chauffant est effectué à l'aide d'une colle vinylique en dispersion aqueuse.

Masse volumique nominale de l'isolant : 90 kg/m³.

Epaisseur mesurée du parement en plaque de plâtre cartonnée : 12,5 mm.

Epaisseur mesurée totale du produit : 53 mm.

Masse surfacique totale du complexe (isolant + film + PPC) : 13 à 14 kg/m².

Coloris : blanc (face apparente) / vert (face arrière).

Nature de l'essai : Essai par rayonnement (avec joint simulé)
Essai par rayonnement

Classement :

M1

Durabilité du classement (Annexe 2 – Paragraphe 5) : Non limitée a priori

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essais N° DSSF-20-01524 annexé.

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens du code de la consommation. Seul le rapport électronique signé avec un certificat numérique valide fait foi en cas de litige. Ce rapport électronique est conservé au CSTB pendant une durée minimale de 10 ans. La reproduction de ce rapport électronique n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Fait à Champs-sur-Marne, le 04 juin 2021

**Le Chef du Pôle essais
Etudes et Essais Feu**

Franck GOGUEL

Sont seules autorisées les reproductions intégrales du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal et rapport d'essais annexé.

CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BÂTIMENT

Siège social > 84 avenue Jean Jaurès – Champs-sur-Marne – 77447 Marne-la-Vallée cedex 2

Tél. : +33 (0)1 64 68 84 12 – reaction@cstb.fr – www.cstb.fr

MARNE-LA-VALLÉE / PARIS / GRENOBLE / NANTES / SOPHIA ANTIPOLIS